

République Française
Département Sarthe (72)
Commune de Marçon

DECISION DU MAIRE N° 2024-D013
Espace de loisirs - Publicité - saison 2024

Mme Monique TROTIN, Maire de la Commune de Marçon,

Vu la délibération n° 2020/049 du 05/06/2020 relative aux délégations d'attribution du Conseil Municipal au Maire et notamment en matière de marchés publics

Vu l'inscription des crédits au Budget Primitif 2024 de la commune

Vu les différentes activités mises en place sur l'Espace de Loisirs, pendant la saison 2024.

Considérant qu'il est nécessaire d'assurer une publicité sur l'espace de loisirs avec ses différentes activités et animations pour la saison 2024,

DECIDE

Article n° 1 : Le Groupe "Les Presses de Touraine", dont le siège social est situé à Tours (Indre-et-Loire) - 29 rue Ettore Bugatti - est retenu pour promouvoir la publicité de l'espace de loisirs dans le guide "L'été en TOURS'N" pour la saison 2024

Article n° 2 : le montant total de cette publicité s'élève à 989.80€ ht soit 1 187.76€ ttc

Article n° 3 : Mention de cette décision sera faite au prochain conseil municipal

Fait à Marçon, le 15/03/2024
Le Maire,
Monique TROTIN

